

**Ministère de la Pêche, de l'Agriculture et de l'Artisanat**  
**Institut National pour la Recherche en Agriculture, de Pêche et de l'Environnement**  
**Département d'Océanographie et de Ressource Halieutique**

**L'économie bleu aux Comores:  
L'exploitation durable de la mer, un moteur de  
développement.**

Présenté par : Dr ABDOU SALAM ALI MOHAMED  
Laboratoire d'Océanographie et Ressources Halieutiques LORH/INRAPE

# Contexte géographique des Comores

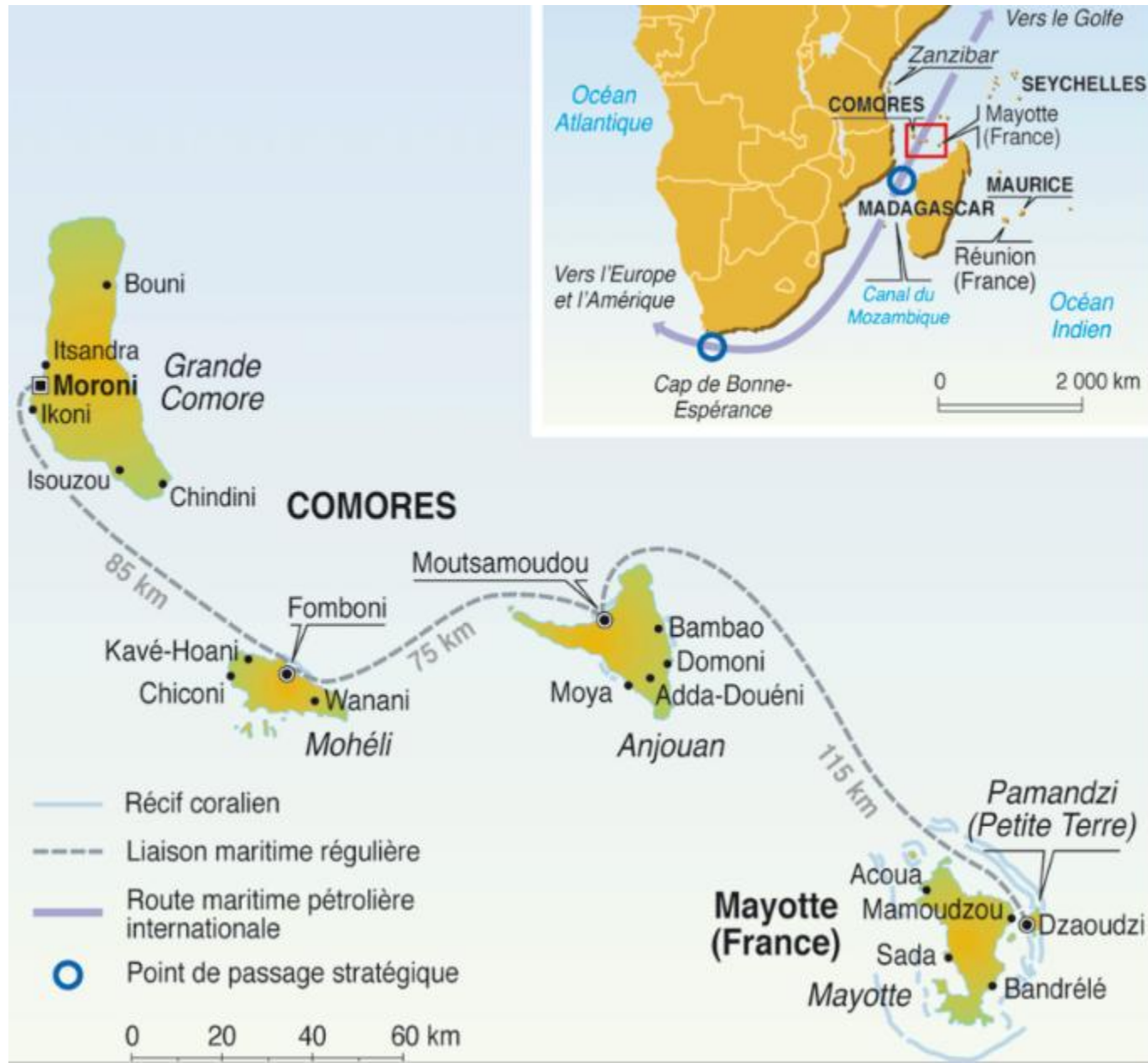


L'archipel est situé à l'entrée Nord du Canal de Mozambique, entre  $11^{\circ}20'$  et  $13^{\circ}14'$  de latitude Sud et  $43^{\circ}11'$  et  $45^{\circ}19'$  de longitude Est, entre Madagascar et la côte orientale de l'Afrique



une superficie d'environ 2232 km<sup>2</sup> répartie inégalement sur quatre îles volcaniques qui sont d'Est à l'Ouest : Mayotte (370 km<sup>2</sup>), Ndzuani (424 km<sup>2</sup>), Mwali (290 km<sup>2</sup>) et Ngazidja (1148 km<sup>2</sup>).

# Contexte géographique des Comores



Elles occupent ainsi une position stratégique, au cœur de la principale route de transport maritime de l'Océan Indien, le long de la côte africaine.

# Situation climatique

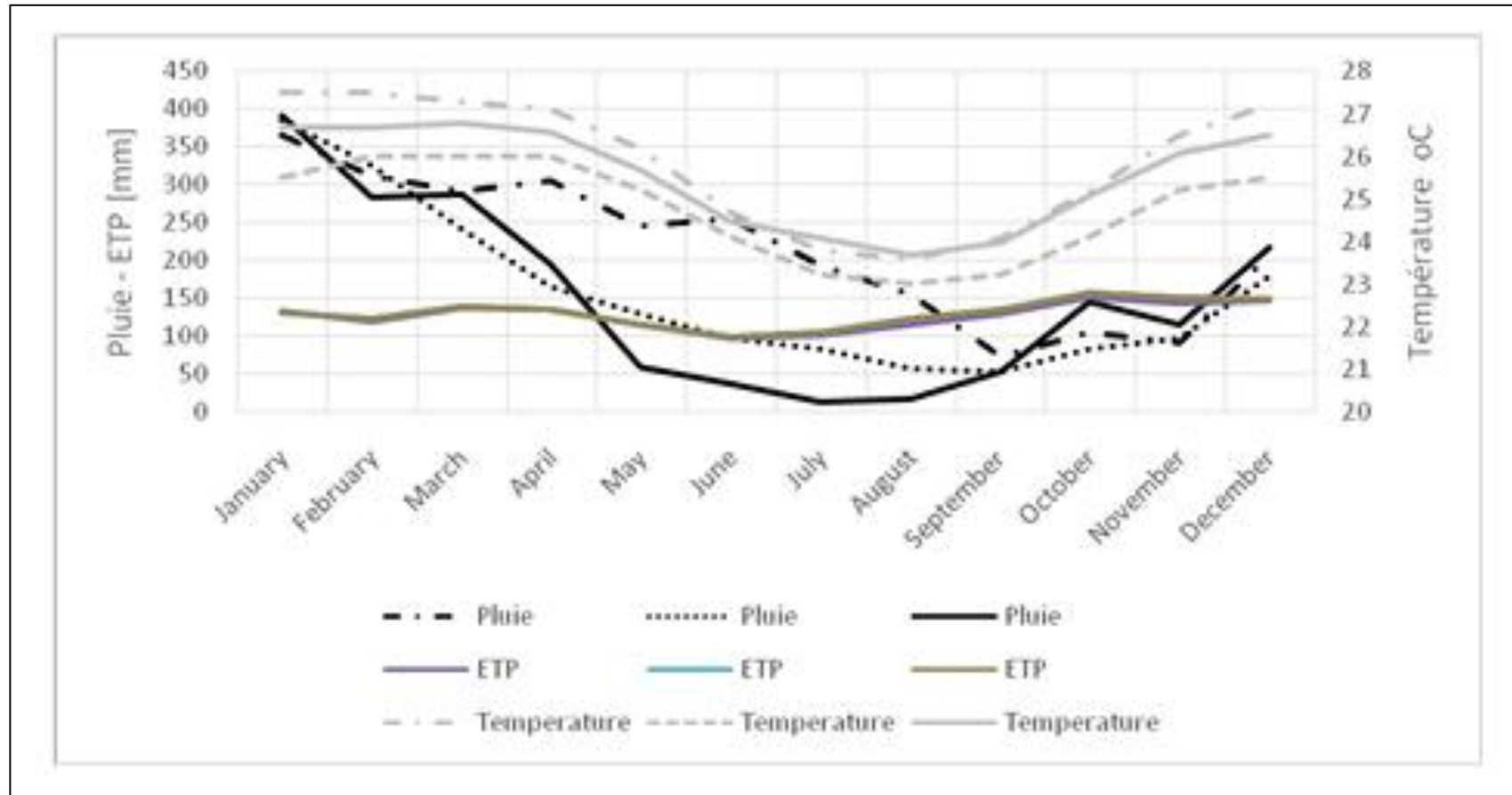


Figure 1 : Tendances saisonnières des variables climatiques pour les Comores (Rapport national sur la biodiversité, 2019)

Ce climat de type tropical maritime présente deux saisons : chaude et humide « Kashkazi»

Sèche et fraîche nommée « Kuzi » Les températures varient entre 23° et 30° avec une moyenne de 26

# Diversité écosystémiques

L'Union des Comores se caractérise par la présence d'écosystèmes variés et les ressources naturelles riches en diversité spécifique et endémisme. On dénombre au moins 4 écosystèmes :

**Un écosystème de type littoral Caractéristique de la bande côtière comprise entre 0 et 200 m :**



**Un écosystème des zones humides lacustres:**



# PROMOUVOIR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE BLEUE DES COMORES POUR RELANCER L'ÉCONOMIE

Faire de l'économie bleue un des socles majeurs de l'émergence des Comores

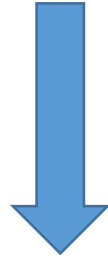
« La vision du Plan Comores Emergent est de développer, d'ici 2030, une économie bleue durable qui soutient une économie comorienne émergente, favorisant une amélioration du bien-être de la population à travers l'exploitation des ressources marines et maritimes dans son ensemble et la promotion des atouts liés à la mer. »



**La prise en compte des leviers d'accélération de la croissance économique dans la stratégie de développement de l'économie bleue permettra d'obtenir une croissance capable d'éradiquer la pauvreté, d'éliminer la faim, de construire des villes durables, de lutter contre le changement climatique et de préserver les ressources marines**

# PROMOUVOIR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE BLEUE DES COMORES POUR RELANCER L'ÉCONOMIE

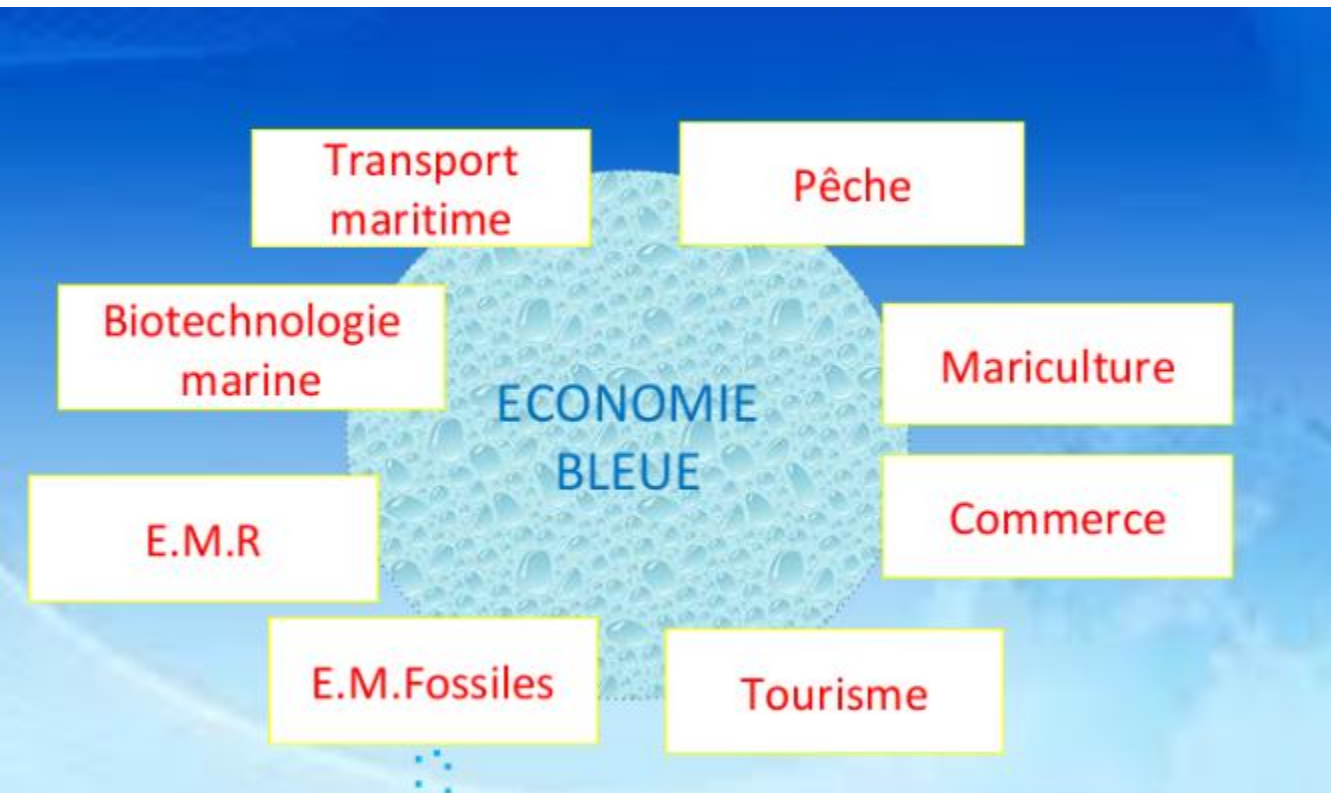
**Les objectifs stratégiques du secteur sont de**



- ❖ Développer une gestion durable des ressources halieutiques, protéger les écosystèmes côtiers, aquatiques, marins et gérer les déchets,
- ❖ Développer l'aquaculture, diversifier la pêche, l'éclosion du tourisme marin et aquatique, et accompagner le développement des ports et l'exploration offshore
- ❖ Adapter le cadre institutionnel et intégrer l'économie bleue dans la coopération et les accords économiques.

# Définition et historiques

**L'économie bleu** : activité économiques en relation avec les écosystèmes marins et côtier et les océans. Elle décrit l'utilisation durables des ressources aquatiques pour lutter contre la pauvreté , assurer une croissance , créer de l'emploi et assurer la santé des écosystèmes.  
Il s'agit de protéger et de valoriser la mer



L'organe central basé à la DGRH mène des campagnes de communication dans l'ensemble du territoire pour sensibiliser et mobiliser les populations dans le développement de pratiques de pêche durable et de tourisme écologique, la gestion participative des ressources naturelles et la protection des écosystèmes

# Les secteurs de l'économie bleu

## 1. La pêche : valorisation des ressources halieutiques

La pêche aux Comores est pilier socio-économique mobilisant environ 140 000 personnes.

La pêche aux Comores est de type traditionnel et artisanal: pêche à pied, pêche piroguière et une pêche à la vedette

La pêche se pratique toute l'année avec deux saisons distinctes définies approximativement par les pêcheurs en fonction de leurs débarquements en gros poissons pélagiques

. La bonne saison de pêche : novembre/ décembre et avril/mai  
la mauvaise saison de pêche : mai/juin et octobre/novembre  
Varient entre les sites de pêche



# Les secteurs de l'économie bleu

## La pêche : valorisation des ressources halieutiques

Tableau: Nombre de village, site et pêcheur avec carte de pêche par île (DGRH, 2025)

| Iles     | Nbr.<br>Villages | Nbr.<br>sites | Nbr.<br>embarcations | Nbr. de pêcheur avec carte de<br>pêche |         |
|----------|------------------|---------------|----------------------|----------------------------------------|---------|
|          |                  |               |                      | A embarcation                          | A pieds |
| NGAZIDJA | 60               | 113           | 1,957                | 2,424                                  | 596     |
| NDZUWANI | 54               | 153           | 1,911                | 1,927                                  | 435     |
| MWALI    | 21               | 37            | 513                  | 873                                    | 106     |
| TOTAL    | 135              | 303           | 4,381                | 5,224                                  | 1137    |

# Les secteurs de l'économie bleu

## 1. La pêche : valorisation des ressources halieutiques

La production totale n'a augmenté que de 5,67% entre l'année 2023 et 2024. C'est une croissance faible en terme statistique ce qui montre que la production est relativement stable.

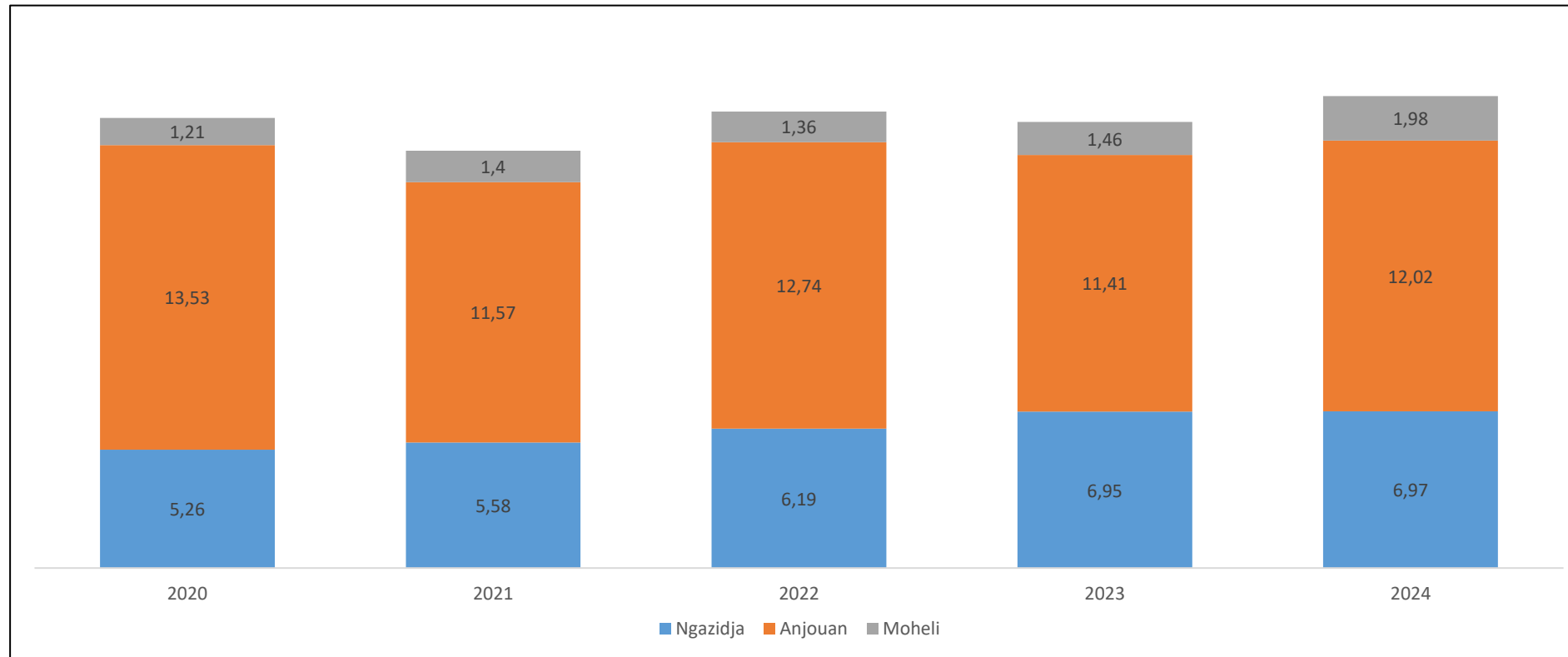


Figure 1: Variation annuelle de la production total sur le plan national (DGRH, 2025)

# Les secteurs de l'économie bleu

## Les destinations et les modes de commercialisation des captures des pêcheurs

La production de la pêche artisanale est destinée en totalité à la consommation nationale. Les produits sont vendus sur les marchés de l'île selon un circuit court : pêcheurs – revendeuses - consommateurs



Au total, 2 232,5 kg ont été exportés au cours de l'année. Les exportations montrent deux périodes particulièrement actives

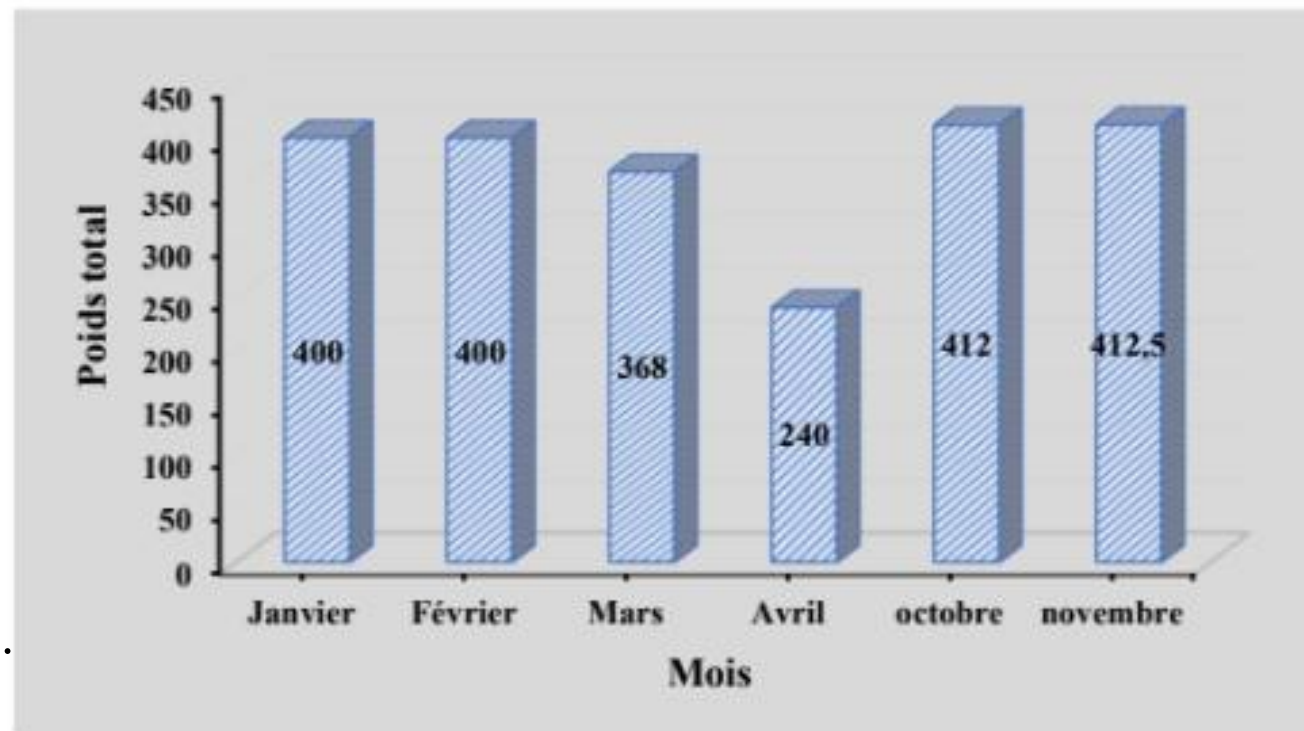


Figure 2: Variation de poids total de Langouste exportés (INRAPE, 2025)

## 2. L'aquaculture

L'aquaculture aux Comores est un pilier émergent pour le développement économique et la sécurité alimentaire, offrant des alternatives à la pêche traditionnelle qui atteint ses limites.

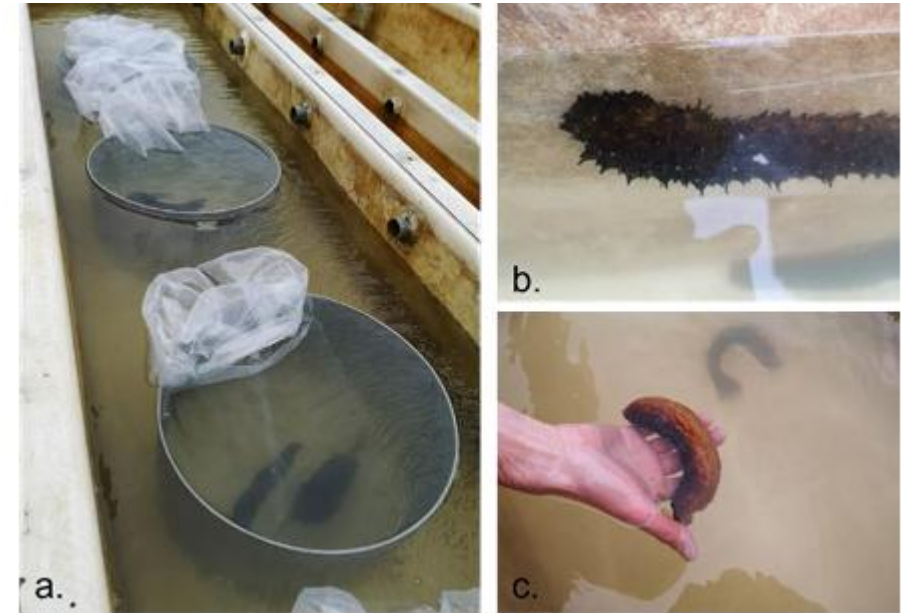
### 2.1. La pisciculture

**La crevetticulture**

La langousticulture

Holothuriculture

La culture des alvins de *Thilapia*



# 2. L'aquaculture

## 2.1. La pisciculture

### 2.1.1 La crevetticulture

#### **Recommandations clés, issues de la politique Bleue**

- ☐ Développer de nouvelles recherches sur les maillons de la chaîne de valeur de cette pêcherie
- ☐ Faire un suivi d'évaluation de stock dans chaque les zones de pêche ciblées en se basant sur un système statistique amélioré et mis à jour
- ☐ Structurer la PTN et la réglementer (zonage, carte pêcheur, marquage engin, ...)
- ☐ Tenir compte de la variation environnementale et du changement climatique
- ⇒ Tenir un atelier de concertation internationale pour la prise de décision sur les mesures de production, d'aménagement et de gestion
- ⇒ Favoriser les investissement nationaux et étrangers sur l'exploitation de cette ressource

#### **Situation actuelle**

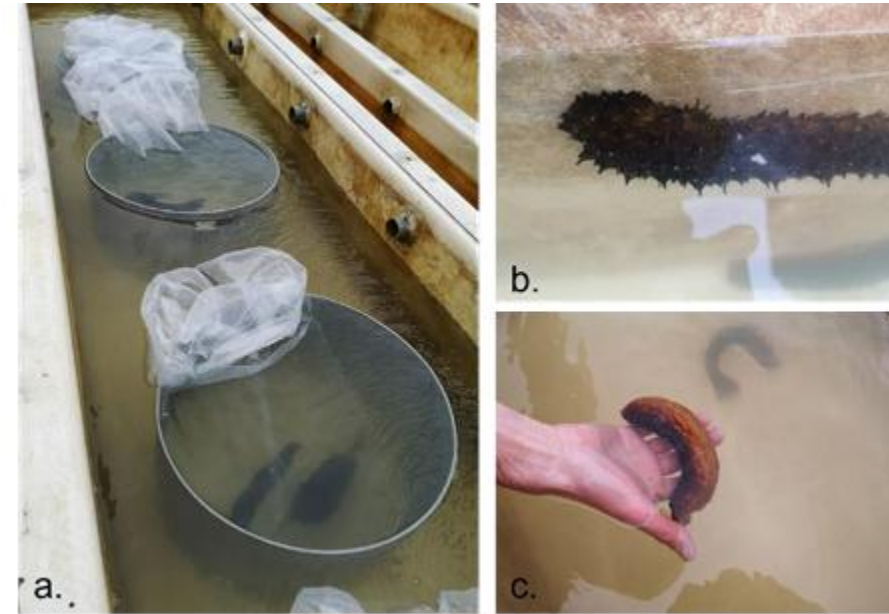
- **Une thèse en cours: Identification des espèces des crevettes du genre *Machrobrachium***
- ✓ **Ouverture d'une usine** dédiée à l'achat, la conservation et l'exportation des fruits de mer aux Comores, notamment les langoustes, les crevettes et les poulpes **(2025)**

## 2. L'aquaculture

### 2.1.2. Holothuriculture

#### Recommandations issues de la politique Bleue national

- ✓ Développer de nouvelles recherches pour tout segment de cette pêcherie
- ✓ Faire une étude d'évaluation de stock afin d'obtenir des données de capture réelles pour pouvoir fixer les efforts de pêche à déployer.
- ✓ Préparer les textes réglementaires relatifs à cette ressource
- ✓ Prévoir des mesures de gestion (fixation de la taille à la capture, fixation de la taille séchée, période de fermeture, interdiction ...)
- ✓ Favoriser les investissements nationaux et étrangers sur cette filière



#### Situation actuelle

- Aucune évaluation de stock de cette ressource n'a été effectuée.

## 2. L'aquaculture

### 2.1.3. La langousticulture

#### **Recommandations issues de la politique Bleue nationale**

- ☐ Faire une étude d'évaluation de stock de cette ressource
- ☐ Réviser les mesures de gestion (fixation de la taille LCT, période de fermeture, ...)
- ☐ Renforcement de la coordination entre les acteurs
- ☐ Mise en place de fiches standardisées de collecte des données
- ☐ Application stricte de la réglementation concernant les femelles ovigères
- ☐ Respect aux périodes biologiques

#### **Situation actuelle**

- Une évaluation de stock et de l'effort de pêche est en cours
- Une inspection biologique régulière des exportations

## 2. L'aquaculture

### 2.1.4. L'algoculture

Aux Comores, la culture des algues représente une opportunité économique et peut servir comme un levier de développement durable de l'économie bleue



## 2. L'aquaculture

### 2.1.4. L'algoculture

Au sein de l'aquaculture, la culture d'algues destinées à la consommation et aux additifs alimentaires (Tiwari et Troy 2015) est l'un des secteurs qui connaît la croissance la plus rapide (FAO 2018)

Le rendement de la culture des algues est très variable, dépendant fortement de l'espèce, de la méthode (en mer ou en photobioréacteur) et de la localisation

Pratiquée en Tanzanie pendant plusieurs décennies (Mshigeni 1984), Zanzibar en 1989, Madagascar en 1989

**Les Cotonii** (*Kappaphycus* sp.) aussi appelées commercialement Kappa carraghénane

**Spinosum** (*Euchema denticulatum*) aussi appelée commercialement Iota carraghénane

**Spirulines** (algues vertes)



## 2. L'aquaculture

### 2.1.4. L'algoculture

#### **Recommandations issues de la politique Bleue nationale**

- ☐ Identifier les sites pilote de production
- ☐ Identifier des souches indigène
- ☐ Renforcement de la coordination entre les acteurs
- ☐ Former des ingénieurs de culture et de production d'algues
- ☐ Favoriser les investissement nationaux et étrangers

## 2. L'aquaculture

### 2.1.4. L'algoculture

#### Situation actuelle

#### Projet de thèse:

Valorisation chimique et biologique de *Padina spp.* et *Caulerpa racemosa*:  
approche multidisciplinaire pour des applications nutraceutiques, cosmétiques et agricoles durables



Cette thèse s'inscrit dans le cadre de la bioéconomie bleue et vise à explorer le potentiel de valorisation de deux macroalgues marines abondantes aux Comores, *Padina spp.* (algue brune) et *Caulerpa racemosa* (algue verte).

# Code d'investissement aux Comores: cas de l'économie bleu

## UNION DES COMORES

*Unité - Solidarité - Développement*

Président de l'Union

Moroni, le 30 JAN 2021

### DECRET N° 21-006/PR

Portant promulgation de la loi N°20-035/AU  
du 28 décembre 2020, portant Code des  
Investissements.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par  
référendum, le 30 juillet 2018, notamment en son article 64 ;

DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Est promulguée la loi N°20-035/AU, portant Code des  
Investissements, adoptée le 28 décembre 2020, par l'Assemblée de l'Union des  
Comores et dont la teneur suit :

### SECTION II - CHAMP D'APPLICATION :

**Article 2** : Tous les investisseurs comoriens et étrangers exerçant une activité licite, agréés ou non, bénéficient de l'ensemble des garanties, droits et libertés découlant de la présente loi à l'exception des incitations fiscales et douanières prévues aux sections V et VI ci-dessous qui sont réservés aux investisseurs agréés.

**Article 3** : Les entreprises nouvelles et les entreprises existantes qui développent une nouvelle activité économique sont éligibles au présent Code des Investissements.

**Article 4** : Sont éligibles au Code des Investissements toutes les activités qui ne sont pas exclues du champ d'application du présent Code.

Sont exclues du champ d'application du présent code :

1. Les activités de négoce définies à l'article 1 du présent Code ;
2. Les activités éligibles à des codes sectoriels spécifiques,
3. Les activités des organisations à but non lucratif ;
4. Les activités bancaires, financières et d'assurance

**Article 5** : Les dispositions du présent Code ne font pas obstacle aux avantages et garanties plus étendus auxquels l'investisseur peut prétendre en application des accords ou traités d'investissement conclus entre l'Union des Comores et d'autres États.



# Conclusion

« L'économie bleue couvrant un large éventail de secteurs aux synergies potentielles importantes, cela justifie l'introduction de cadres juridiques, réglementaires et institutionnels mieux intégrés. Actuellement, l'incohérence des politiques, le faible respect des règles et les lacunes législatives fragilisent les cadres existants. L'absence de mécanismes institutionnels adaptés pour faciliter la collaboration entre ministères ou l'inexistence d'un organisme faîtier assurant la coordination empêche les institutions d'agir au-delà des strictes limites de leurs mandats. Ce constat est corroboré par le niveau supérieur de maturité des institutions et des cadres de gouvernance régissant les actions et la coordination dans certains secteurs historiques, par opposition à ce que l'on observe dans les secteurs émergents »

MERCI DE VOTRE  
ATTENTION